

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 5 MARS 1862.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES,

POUR L'EXERCICE 1862.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Finances de l'exercice 1862 comprend, pour la fabrication de monnaies de nickel, un crédit de 600,000 francs, qui est compensé par un produit supérieur, inscrit au Budget des Voies et Moyens.

L'accroissement des revenus dont le recouvrement est confié au Département des Finances, entraîne nécessairement un accroissement dans les frais de perception. Bien que le crédit ouvert au Budget pour les remises des receveurs des contributions et de l'enregistrement ne soit pas limitatif, en ce sens qu'il peut être dépassé sans que l'administration doive recourir à la demande de crédits supplémentaires, il est cependant rationnel que ce crédit soit établi d'après les besoins probables, et en tenant compte du mouvement progressif des recettes. Le Budget de 1862 présente, sous ce rapport, une différence de 120,000 francs sur celui de 1861.

Les changements que subissent les autres articles du Budget se résument en une augmentation de 125,625 francs. Les explications qui vont suivre en justifient complètement la nécessité.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

ART. 15. — *Service de la conservation du cadastre.*

Le crédit voté au Budget de 1861 est de	fr.	325,800	»
Il est demandé au Budget de 1862.		335,400	»
		<hr/>	
	AUGMENTATION.	fr.	11,600
			<hr/>

Le travail de la conservation du cadastre a pris successivement de l'extension par suite de l'accroissement considérable des mutations provenant de nouvelles bâtisses, de l'établissement de nouvelles voies de communication, du défrichement de bruyères, etc. Pour pouvoir exécuter ce travail convenablement et en temps utile, il a été reconnu nécessaire d'augmenter les cadres du personnel, des emplois indiqués ci-après :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2 Géomètres de 1 ^{re} classe en service actif, à fr.	1,800	3,600 »
1 — de 2 ^e — — — à fr.	1,600	1,600 »
8 Aspirants géomètres à fr.	800	6,400 »
TOTAL des augmentations. . . . fr.		<u>11,600 »</u>

ART. 16. — *Service des contributions directes, des accises et de comptabilité.*

Le crédit voté au Budget de 1861 est de fr.	1,547,700 »
Il est demandé au Budget de 1862.	1,599,600 »
AUGMENTATION. . . . fr.	<u>51,900 »</u>

Depuis longtemps, l'administration a pu constater que certaines circonscriptions de contrôles et de sections d'accise ont trop d'étendue, pour que la surveillance puisse s'y exercer avec toute l'activité désirable. Il importe d'autant plus de remédier à cet inconvénient, que, par suite de l'augmentation récente de certains droits d'accise, les intérêts à sauvegarder au point de vue du trésor, ont acquis une plus grande importance. C'est dans ce but qu'on se propose de créer deux nouveaux contrôles des contributions directes, des accises et de comptabilité, trois sections ambulantes, quinze sections sédentaires, et de renforcer d'un employé une des anciennes sections sédentaires :

a. 2 emplois de contrôleur de 1 ^{re} classe,	à fr. 3,500	7,000 »
b. 3 — de commis-chef des accises,	à fr. 1,600	4,800 »
c. 15 — de commis des accises de 1 ^{re} classe,	à fr. 1,300	16,900 »
d. 11 — de commis des accises de 2 ^{me} classe,	à fr. 1,100	12,100 »
e. 10 — de commis des accises de 3 ^{me} classe,	à fr. 900	9,000 »

En 1855, un traitement fixe de 6,000 francs a été attribué au bureau des douanes, accises, entrepôt et garantie de Louvain. A cette époque, les produits de la recette étaient de fr. 753,711 »

Ils s'élèvent aujourd'hui à 1,284,000 »

Soit une augmentation de . . . fr. 530,289 »

En raison de cette augmentation considérable des produits et de l'accroissement de travail et de responsabilité qui en résulte pour le comptable, le traitement de 6,000 francs ne présente plus une rémunération suffisante, et il y a lieu de le porter à 7,000 francs, *maximum* de la 2^{me} classe, dans laquelle le bureau se trouve rangé. Soit donc une augmentation de dépense de 1,000 »

A REPORTER. fr. 50,800 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr. 50,800 »

Un bureau des douanes ayant été établi à Santvliet, le bureau des contributions directes et accises de Stabroeck, dont cette commune faisait partie, a été supprimé, et l'on a réuni les autres communes qui dépendaient du bureau de Stabroeck, aux recettes des douanes de Santvliet, de Putte et d'Esschen (village); par suite, la classification des deux dernières recettes a été portée de la 7^me classe à la 6^me classe, tandis que le nouveau bureau a été rangé dans la 7^me classe.

Traitement affecté au bureau de Santvliet . . . fr. 1,400 »

Augmentations :

Pour le bureau de Putte. 200 »

Pour le bureau d'Esschen (village). 200 »

L'importance des bureaux des douanes de Quévy et d'Esschen (station) s'étant accrue d'une manière notable, il a fallu les élever de la 6^me à la 5^me classe, d'où est résultée pour chacun d'eux une augmentation de 600 francs, ci.

1,200 »

3,000 »

TOTAL des augmentations. fr. 55,800 »

A déduire :

1° Le bureau des douanes de Westwezel a été descendu de la 5^me à la 6^me classe, soit une diminution de fr. 600 »

2° Réduction opérée sur les charges temporaires . 1,300 »

TOTAL des réductions. fr. 1,900 »

RESTE en augmentations fr. 54,900 »

Toutefois, il y a lieu de tenir compte ici du montant des remises afférentes à l'ancien bureau de Stabroeck, actuellement supprimé, lesquelles cesseront d'être prélevées sur l'allocation figurant à l'article 17. Ces remises s'élevaient à 2,260 francs. De sorte que, en réalité, l'augmentation de dépense n'est que de 49,640 francs.

ART. 18. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Le crédit voté au Budget de 1861 est de fr. 4,327,000 »

Il est demandé au Budget de 1862. 4,378,400 »

AUGMENTATION. fr. 51,400 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'importance croissante du mouvement commercial, au port d'Anvers, a nécessité un renfort notable de personnel; on a dû y créer trente emplois de préposé. On a également été obligé de renforcer le personnel de la ligne dans cette province, afin de combattre la fraude qui tentait d'y pénétrer; on a établi quatre nouvelles brigades, composées de 4 brigadiers, 4 sous-brigadiers et 18 préposés.

Enfin, la surveillance a dû aussi être renforcée dans la province de Limbourg, par la création d'un brigadier, d'un sous-brigadier et de 3 préposés.

Ensemble : 5 brigadiers,	à fr. 1,200.	. . .	6,000	»
5 sous-brigadiers,	à fr. 1,000.	. . .	5,000	»
51 préposés,	à fr. 800.	. . .	40,800	»
			<hr/>	
TOTAL des augmentations.			. . . fr.	51,800
RÉDUCTIONS opérées sur les charges temporaires.			. . .	400
			<hr/>	
RESTE en augmentations.			. . . fr.	51,400
			<hr/>	

ART. 21. — *Traitements temporaires.*

Le crédit voté au Budget de 1861 est de. fr.	25,000	»
Il est demandé au Budget de 1862.	24,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.		. . . fr.	1,000
		<hr/>	

ART. 23. — *Indemnités, primes, etc.*

Le crédit voté au Budget de 1861 est de. fr.	298,800	»
Il est demandé au Budget de 1862	302,900	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.		. . . fr.	4,100
		<hr/>	

Cette augmentation est destinée à pourvoir :

1° A l'indemnité revenant, en vertu des articles 17 et 48 de l'arrêté organique du 24 avril 1849, aux trois géomètres du cadastre (deux de 1^{re} classe et un de 2^{me} classe) dont il est parlé plus haut, art. 15 du Budget, ci fr. 1,100 »

2° A l'indemnité due, aux termes de l'art. 49 dudit arrêté organique, aux employés composant les trois nouvelles sections ambulantes à créer dans le service des accises (voir plus haut, art. 16), ci 5,000 »

TOTAL des augmentations.			. . . fr.	4,100	»
			<hr/>		

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 25. — *Matériel.*

Le crédit voté au Budget de 1861, est de fr.	132,950	»
Il est demandé au Budget de 1862	135,950	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	3,000	»
	<hr/>	

Provenant de ce que le loyer de l'hôtel des douanes à Anvers a dû être porté de 7,000 francs à 10,000 francs, par suite de l'agrandissement des locaux affectés au service de l'administration.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

ART. 27.

Depuis l'arrêté royal en date du 1^{er} juillet 1852, qui a augmenté de trois le nombre des vérificateurs de l'enregistrement, les travaux de contrôle ont reçu une notable extension, d'une part, à cause du développement des produits, et d'autre part, par suite de la création des bureaux de Messancy, Wellin, Paliseul et Érezée dans la province de Luxembourg, et de celui de Haccht dans la province de Brabant. Déjà, lors de l'arrêté d'organisation du 24 avril 1849, le nombre des vérificateurs, dans la province de Luxembourg, a été reconnu insuffisant, à ce point que le cantonnement de Dinant a dû s'étendre sur le bureau de Saint-Hubert.

Ces circonstances rendent indispensable le concours d'un nouveau vérificateur. — Il en résulte une augmentation de 3,600 francs à l'article 27. Cette augmentation répond au traitement assigné à la 5^{me} classe de cet emploi.

Cet article présente une augmentation de 1025 francs, comprenant :

1^o Une somme de 900 francs destinée à mettre les traitements des receveurs des droits de navigation à Clabecq et à Dampremy en rapport avec l'accroissement du travail dont ils sont chargés.

2^o Une somme de 125 francs, allouée à titre de supplément de traitement, à un garde du canal de Liège à Maestricht.

Le nombre des quittances que le receveur de la navigation à Clabecq délivre annuellement, s'est élevé de 1600 à 2800; l'insuffisance du traitement du receveur à Dampremy, qui opère une recette de 240,000 francs, ressort de la comparaison des recettes et des traitements des autres bureaux de navigation.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Sous le double rapport du travail et des produits, il a été reconnu qu'il y avait lieu de porter :

Le traitement du receveur à Clabecq, de 3,100 francs à 3,500 francs.	
— Augmentation.	fr. 400 »
Celui du receveur à Dampremy, de 3,500 francs à 4,000 francs. —	
Augmentation	500 »
	<hr/>
TOTAL.	900 »
	<hr/>

La somme de 125 francs, formant le surplus de l'augmentation de 1025 francs, représente la rémunération du service extraordinaire imposé au garde-canal, auquel a dû être confié, dans l'intérêt du service, la mission de relever les recettes aux écluses de Lanaye et de la Petite-Naye.

Les explications qui précèdent démontrent que l'augmentation de 125,000 francs ne s'écarte en rien du système que le Département des Finances s'est imposé, de renfermer les dépenses dans les limites des besoins les plus rigoureux, mais qu'elle est la conséquence inévitable du développement des revenus de l'État et de la nécessité d'organiser, par une surveillance active et efficace, les moyens de prévenir ou de réprimer la fraude, tout en assurant les intérêts du Trésor.

Dans la note préliminaire du Budget des Finances, pour l'exercice 1860, on a fait ressortir la diminution, en quelque sorte constante, qui se manifeste dans le taux des frais de perception; mais cet aperçu porte sur l'ensemble des recettes et des dépenses. Il a paru important de donner séparément les renseignements qui concernent le service de la douane, lequel, à cause de sa nature, exige nécessairement des dépenses relativement plus considérables que les autres branches de revenu.

Le tableau suivant indique le taux des frais de perception à trois points de vue différents :

- A. Pour l'ensemble des recettes et des dépenses effectuées par le Département des Finances;
- B. Pour les recettes et les dépenses relatives à la douane seulement;
- C. Pour les recettes et les dépenses, abstraction faite de celles qui concernent la douane.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Années	A Ensemble des recettes et des dépenses			B Douanes seulement			C Abstraction faite des douanes		
	Recettes (1)	Dépenses (2)	Rapport de la dépense à la recette	Recettes	Dépenses	Rapport de la dépense à la recette	Recettes	Dépenses	Rapport de la dépense à la recette
1844	91,959,000	10,955,000	11 9	11,905,000	4,528,000	57 8	79,074,000	6,425,000	8 6
1845	92,402,000	11,204,000	12 1	12,564,000	4,647,000	57 6	80,058,000	6,557,000	8 2
1846	90,996,000	11,151,000	12 5	11,571,000	4,675,000	40 4	79,555,000	6,476,000	8 2
1847	90,102,000	11,118,000	12 3	11,125,000	4,389,000	41 3	79,059,000	6,529,000	6 5
1848	88,122,000	11,101,000	12 5	9,769,000	4,557,000	46 6	78,555,000	6,544,000	8 4
1849	93,584,000	10,408,000	11 1	12,149,000	4,411,000	56 3	81,455,000	5,997,000	7 4
1850	94,102,000	10,902,000	10 8	2,075,000	4,566,000	56 5	82,059,000	5,816,000	7 1
1851	95,504,000	10,405,000	10 9	12,720,000	4,415,000	54 7	82,578,000	5,990,000	7 2
1852	98,981,000	10,445,000	10 7	14,544,000	4,754,000	50 6	84,457,000	5,991,000	7 1
1853	102,050,000	10,487,000	10 3	15,103,000	4,454,000	53 6	88,951,000	6,055,000	6 9
1854	102,951,000	10,470,000	10 2	11,887,000	4,613,000	57	91,049,000	8,069,000	6 7
1855	107,641,000	11,145,000	10 5	12,068,000	4,400,000	56 5	93,575,000	6,745,000	7 1
1856	109,790,000	10,462,000	9 6	12,156,000	4,548,000	53 8	96,654,000	6,114,000	6 5
1857	111,185,000	11,067,000	10 6	13,515,000	4,816,000	56 2	97,870,000	6,251,000	6 4
1858	118,725,000	11,155,000	9 4	10,651,000	4,820,000	28 9	102,074,000	6,555,000	6 2
1859	119,071,000	11,172,000	9 4	12,865,000	4,822,000	50 4	105,208,000	6,550,000	6 2

(1) On ne comprend point dans les recettes les produits du chemin de fer, des postes, du télégraphe, des droits de pilotage et de canal, des droits de chancellerie, les recouvrements d'avances faites aux ateliers des prisons, le produit des crantons dans les prisons, le produit des actes des commissaires maritimes, non plus que les recettes spéciales qui ne donnent lieu qu'à un simple mouvement de fonds, telles que les dividendes du chemin de fer et enfin la part réservée à l'Etat dans les bénéfices de la Banque Nationale, le produit de la fabrication de monnaies, le produit des retenues sur les traitements, etc.

(2) On n'a compris dans cette colonne que les dépenses pour des services correspondant à ceux qui sont inscrits dans le Budget de 1858. On n'y a compris ni les frais de fabrication des monnaies, ni le service de la caisse générale de retraite.

L'année 1848, étant celle qui a précédé la reorganisation des administrations du Département des finances, devrait, à certains égards, être le point de départ des comparaisons des résultats annuels entre eux, mais comme, à cette époque, les recettes ont subi l'influence des circonstances politiques, il est préférable de l'écarter et de remonter à l'année 1847.

Or, on remarque que le rapport de la dépense à la recette, qui était, pour cette dernière année,

	A Pour l'ensemble p. 100	B Pour les douanes p. 100	C Abstraction faite des douanes p. 100
de	12 5	41 5	8 5
tomber, dès 1849, à	12 1	56 5	7 4
et qu'il n'est plus en 1859 que de	9 4	50 4	6 2
La quotité des frais de perception a donc diminué en 12 ans de	2 9	10 9	2 1

c'est-à-dire d'un quart environ de ce qu'ils étaient en 1847.

Ce résultat est dû à deux causes. D'une part, aux économies introduites dans l'administration; d'autre part, à l'augmentation des recettes, sans accroissement

NOTE PRÉLIMINAIRE.

sensible de la dépense. C'est ainsi que les recettes, qui étaient, en totalité, de 90,162,000 francs en 1847, s'élèvent à 119,071,000 francs en 1859, soit une augmentation de 28,909,000 francs, ou 32 p. 0/0; tandis que les dépenses ne se sont accrues que de 54,000 francs, ou 1/2 p. 0/0, et cela malgré la création de plusieurs nouveaux bureaux des douanes, ouverts par suite de la mise en exploitation de railways internationaux, et malgré l'augmentation de crédit de 667,680 francs, allouée, à partir de 1857, pour améliorer la position des employés inférieurs.

Une pareille situation témoigne de la sévère économie qui guide l'administration, en même temps qu'elle donne la mesure de l'intelligence, du zèle et du dévouement que les fonctionnaires apportent dans l'accomplissement de leurs pénibles devoirs.

Toutefois, on ne doit pas se le dissimuler, le moment est venu d'aviser aux moyens d'améliorer leur position.

Les traitements doivent être révisés; ils ne sont plus en rapport avec le prix des choses qui, depuis trente ans, a haussé dans des proportions énormes; leur insuffisance a déjà été signalée dans la presse et au sein des Chambres.

Le Département des Finances s'occupe de cette révision, mais en la combinant avec des réductions dans le personnel et de nouvelles simplifications dans les rouages administratifs.



PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES.

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1862, à la somme de *douze millions quatre cent soixante-un mille huit cent francs* (12,461,800 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 28 février 1861.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(12)

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES,
POUR L'EXERCICE 1862.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862-		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 "	"	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	500,000 "	"	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	81,500 "	2,500 "	
4	Frais de tournées	7,000 "	"	
5	Matériel	46,000 "	"	1,485,000 "
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200 "	"	
7	Service de la monnaie	10,200 "	"	
8	Achat de matières et frais de fabrication de monnaies de nickel . .	"	600,000 "	
9	Achat de matières et frais de fabrication de monnaies de cuivre . .	"	75,000 "	
10	Magasin général des papiers	108,000 "	"	
11	Documents statistiques	19,500 "	"	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DU TRÉSOR DANS LES PROVINCES.				
12	Traitement des directeurs et agents du trésor	126,500 "	"	
13	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	26,500 "	"	252,800 "
14	Cassier général de l'État	100,000 "	"	
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
15	Surveillance générale. — Traitements	352,000 "	"	
16	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	355,400 "	"	
17	— des contributions di- rectes, des accises et de la comptabilité	Traitements fixes	2,800 "	
18		Remises proportionnelles et indem- nités (crédit non limitatif)	1,600,000 "	"
19	— des douanes et de la recherche maritime	4,578,400 "	"	
20	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent . .	49,400 "	"	8,751,400 "
21	Suppléments de traitement	100,000 "	"	
22	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés	"	24,000 "	
23	Frais de bureau et de tournées	68,840 "	"	
24	Indemnités, primes et dépenses diverses	302,000 "	"	
25	Police douanière	5,000 "	"	
26	Matériel	135,950 "	"	
A REPORTER. . . . fr.		9,785,890 "	704,500 "	10,488,100 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1862.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	9,785,890 "	704,500 "	10,488,100
	CHAPITRE IV.			
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
27	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre	408,580 "	1,500 "	
28	— — du domaine	107,750 "	6,580 "	
20	— — forestier	288,800 "	"	
50	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	920,000 "	"	
31	— des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	42,000 "	"	1,927,510 "
32	Matériel.	48,000 "	"	
55	Dépenses du domaine	91,500 "	10,000 "	
34	Intérêts moratoires en matières diverses	5,000 "	"	
	CHAPITRE V.			
	ADMINISTRATION DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE.			
55	Administration centrale. — Traitements. — Frais de route et de séjour	4,100 "	"	
56	Administration centrale. — Matériel	1,500 "	"	9,100 "
57	Remises proportionnelles et indemnités des fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle (<i>crédit non limitatif</i>)	5,500 "	"	
	CHAPITRE VI.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
58	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	17,500 "	"	
59	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	7,500 "	"	25,000 "
	CHAPITRE VII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
40	Dépenses imprévues non libellées au Budget	12,000 "	"	12,000 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. fr.	11,759,620 "	722,180 "	12,461,800 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1861.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(15)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES,

pour l'exercice 1862.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
CHAPITRE I^{er}.														
ADMINISTRATION CENTRALE.														
1	»	Traitement du Ministre.												
2	»	Personnel des bureaux. — Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">53,500</td> <td style="text-align: center;">2,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">26,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">81,500</td> <td style="text-align: center;">2,500</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	53,500	2,500	26,000	»	81,500	2,500		
CHARGES														
ordinaires.	extraordin.													
53,500	2,500													
26,000	»													
81,500	2,500													
3	a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances.												
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.												
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs												
<i>Matériel.</i>														
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">15,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">15,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">16,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">46,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	15,000	»	15,000	»	16,000	»	46,000	»
CHARGES														
ordinaires.	extraordin.													
15,000	»													
15,000	»													
16,000	»													
46,000	»													
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliures, ports de lettres et autres menus frais												
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux												
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles.												
<i>Service de la Monnaie.</i>														
6	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">4,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			4,200	»										
4,200	»													
7	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais												
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.												
	c.	Multiplication des coins de monnayage, confection de viroles et frais de comptage												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">12,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">19,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			1,200	»	6,000	»	12,000	»	19,200	»				
1,200	»													
6,000	»													
12,000	»													
19,200	»													
8	»	Achat de matières et frais de fabrication de monnaies de nickel												
9	»	Achat de matières et frais de fabrication de monnaies de cuivre												
A REPORTER. fr.														

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
500,000	»	500,000	500,000	»	»	
81,500	2,500	84,000	84,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
46,000	»	46,000	46,000	»	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
19,200	»	19,200	19,200	»	»	
»	600,000	600,000	»	600,000	»	
»	75,000	75,000	150,000	»	75,000	
678,900	677,500	1,356,400	831,400	600,000	75,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																			
					REPORT. . . . fr.																
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).																			
		<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.</i>																			
			<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">40,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">68,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">108,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">12,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">19,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>		CHARGES		ordinaires.	extraordin.	40,000	»	68,000	»	108,000	»	12,000	»	7,500	»	19,500	»	
CHARGES																					
ordinaires.	extraordin.																				
40,000	»																				
68,000	»																				
108,000	»																				
12,000	»																				
7,500	»																				
19,500	»																				
10	a.	Papiers à timbrer	40,000	»																	
	b.	Autres papiers de toute espèce	68,000	»																	
		<i>Documents statistiques.</i>	108,000	»																	
11	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>	12,000	»																	
	b.	— de publication	7,500	»																	
			19,500	»																	
					TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.																
		CHAPITRE II.																			
		ADMINISTRATION DU TRÉSOR DANS LES PROVINCES.																			
			<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="text-align: center;">Nombre d'agents.</th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">TRAITEMENT par an.</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">28</td> <td style="text-align: center;">2,500 à 9,000</td> <td style="text-align: center;">126,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">26,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>		Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	28	2,500 à 9,000	126,500	»			26,500	»			
Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES																			
		ordinaires.	extraordin.																		
28	2,500 à 9,000	126,500	»																		
		26,500	»																		
12	»	Traitement des directeurs et agents du trésor	28	2,500 à 9,000	126,500																
13	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents			26,500																
14	»	Service de la caisse générale de l'État																			
					TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.																

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
678,900	677,600	1,356,400	831,400	600,000	75,000	
108,000	"	108,000	108,000	"	"	
19,500	"	19,500	19,500	"	"	
806,400	677,500	1,483,900	958,900	600,000	75,000	
AUGMENTATION. . . . fr.				525,000		
126,500	"	126,500	126,500	"	"	
26,300	"	26,300	26,300	"	"	
100,000	"	100,000	100,000	"	"	
252,800	"	252,800	252,800	"	"	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				"		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.									
		CHAPITRE III. ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.									
<i>Surveillance générale.</i>											
15	a.	Traitements des directeurs	9	"	8,000	72,000	"				
	b.	— des inspecteurs en chef	3	1 ^{re}	6,000	18,000	"				
			3	2 ^e	3,700	17,100	"				
			3	3 ^e	3,400	16,200	"				
	c.	— des inspecteurs d'arrondissement	7	1 ^{re}	5,000	35,000	"				
			11	2 ^e	4,500	49,500	"				
	d.	— de l'inspecteur spécial	3	3 ^e	4,000	12,000	"				
			1	"	5,000	5,000	"				
	e.	— des premiers commis de direction	9	"	(Max. 3,500 Min. 2,700)	27,900	"				
	f.	— des seconds commis de direction	9	1 ^{re}	2,200	19,800	"				
			9	2 ^e	1,800	16,200	"				
	g.	— des troisièmes commis de direction	16	3 ^e	1,500	24,000	"				
17			"	1,200	20,400	"					
h.	— des commis d'inspection d'arrondissement	21	"	900	18,900	"					
						121	332,000	"		
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>											
16	a.	Traitements des inspecteurs	3	1 ^{re}	3,000	13,000	"				
	b.	— des contrôleurs	3	2 ^e	4,600	13,800	"				
			3	3 ^e	4,300	12,900	"				
			3	1 ^{re}	3,200	9,600	"				
	c.	— des géomètres	en service sédentaire.	3	2 ^e	2,900	8,700	"			
				3	3 ^e	2,700	8,100	"			
			en service actif	9	1 ^{re}	1,800	16,200	"			
				9	2 ^e	1,500	11,700	"			
	d.	— des aspirants géomètres	57	1 ^{re}	1,800	102,600	"				
			64	2 ^e	1,600	102,400	"				
							43	"	800	34,400	"
							200	335,400	"	

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
352,000	»	352,000	352,000	»	»	
335,400	»	335,400	323,800	11,600	»	
687,400	»	687,400	675,800	11,600	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'agents.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.		
					REPORT. fr.		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>					
17	a.	Traitement des contrôleurs	27	1 ^{re}	3,500	94,500	500
			33	2 ^e	3,100	102,500	"
			40	3 ^e	2,700	108,000	"
	b.	— des entreposeurs	2	1 ^{re}	3,500	7,000	"
			1	2 ^e	3,100	3,100	"
			"	3 ^e	2,700	"	"
	c.	des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, en égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée	2	1 ^{re}	9,000	18,000	"
			5	2 ^e	Max. 7,000 Min. 6,000	32,000	"
			5	3 ^e	Max. 5,000 Min. 4,000	21,500	"
			8	4 ^e	3,000	24,000	500
			18	5 ^e	2,200	39,600	1,100
			37	6 ^e	1,600	59,200	"
			48	7 ^e	1,400	67,200	"
	d.	— des commis aux écritures	16	1 ^{re}	1,800	28,800	"
			23	2 ^e	1,600	36,800	"
			27	3 ^e	1,500	38,100	200
			36	4 ^e	1,100	59,600	"
e.	— des commis-chefs ambulants du service des accises	34	"	1,600	54,400	"	
f.	— des commis des accises	163	1 ^{re}	1,300	211,900	500	
		207	2 ^e	1,100	227,700	"	
		207	3 ^e	900	186,300	"	
		959			1,596,800	2,800	
18	"	Remises proportionnelles et indemnités (452 agents) (Le crédit figurant au présent article n'est point limitatif.)					
					A REPORTER. fr.		

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1862

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
687,400	»	687,400	675,800	11,600	»	
1,396,800	2,800	1,399,600	1,347,700	51,900	»	
1,600,000	»	1,600,000	1,500,000	100,000	»	
3,684,200	2,800	3,687,000	3,523,500	163,500	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Nombre d'agents.	CLASSÉS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.	
		REPORT. fr.				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>				
	a.	Traitement de l'inspecteur en chef du service actif des douanes sur les chemins de fer				
		1	»	6,000	6,000	»
		3	1 ^{re}	3,000	15,000	»
	b.	Traitement des inspecteurs				
		3	2 ^e	4,600	13,800	»
		3	3 ^e	4,300	12,900	»
		12	1 ^{re}	3,500	42,000	»
	c.	— des contrôleurs				
		13	2 ^e	3,100	46,500	»
		20	3 ^e	2,700	54,000	»
		22	1 ^{re}	2,700	59,400	»
	d.	— des vérificateurs				
		25	2 ^e	2,200	55,000	»
		30	3 ^e	1,700	51,000	»
		33	4 ^e	1,500	45,500	»
	e.	— des lieutenants				
		45	»	1,700	76,500	»
	f.	— des sous-lieutenants				
		74	»	1,500	111,000	»
	g.	— des brigadiers				
		546	»	1,200	655,200	»
	h.	— des sous-brigadiers				
		569	»	1,000	569,000	»
	i.	— des préposés				
		800	»	900	2,508,800	»
		2256	»	800		
	j.	— des matelots				
		14	1 ^{re}	1,100	15,400	»
		39	2 ^e	1,000	59,000	»
	k.	— des mousses				
		4	»	600	2,400	»
		4496	4,378,400	»
		<i>Service de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.</i>				
	a.	Traitement des contrôleurs				
		4	1 ^{re}	3,200	12,800	»
		5	2 ^e	2,600	13,000	»
		3	3 ^e	2,200	6,600	»
	b.	— des contrôleurs adjoints				
		2	1 ^{re}	2,000	4,000	»
		3	2 ^e	1,800	5,400	»
	c.	— des essayeurs				
		12	»	400 à 1,000	7,600	»
		29	49,400	»
		A REPORTER. fr.				

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,684,200	2,800	3,687,000	3,523,500	163,500	„	
4,378,400	„	4,378,400	4,327,000	51,400	„	
49,400	„	49,400	49,400	„	„	
8,112,000	2,800	8,114,800	7,899,900	214,900	„	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. fr.	
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC (suite).				
<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>				
21	»	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique		
<i>Traitements temporaires.</i>				
22	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés		
<i>Frais de bureau et de tournées.</i>				
23	a.	Frais de bureau des directeurs	22,200	»
	b.	— des inspecteurs d'arrondissement	20,100	»
	c.	Frais de tournées des inspecteurs en chef	13,440	»
	d.	— de l'inspecteur en chef des douanes sur les chemins de fer.	1,200	»
	e.	— des inspecteurs du cadastre	5,400	»
	f.	— des agents de la garantie	6,500	»
			68,840	»
			A REPORTER. fr.	

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,112,000	2,800	8,114,800	7,899,900	214,900	"	
100,000	"	100,000	100,000	"	"	
"	24,000	24,000	25,000	"	1,000	
68,840	"	68,840	68,840	"	"	
8,280,840	26,800	8,307,640	8,093,740	214,900	1,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinaires	extraordin.
			REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).		
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>		
			53,100	»
			57,600	»
			34,000	»
			10,400	»
			55,000	»
			35,000	»
			8,500	»
			1,500	»
			4,000	»
			25,000	»
			32,000	»
			4,000	»
			21,000	»
			2,000	»
			302,900	»
			A REPORTER. . . . fr.	

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,280,840	26,800	8,307,640	8,093,740	214,900	1,000	
502,900	»	502,900	298,800	4,100	»	
8,583,740	26,800	8,610,540	8,392,540	219,000	1,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. fr.		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).		
		<i>Police douanière.</i>		
25	»	Mesures de police douanière		
		<i>Matériel.</i>		
	a.	Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.	43,000	»
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations	51,800	»
26	c.	Loyer, ameublement et entretien des bureaux de la garantie	9,000	»
	d.	Construction d'embarcations, de bureaux, d'aubettes et d'autres locaux de la douane	5,000	»
	e.	Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc.	12,000	»
	f.	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers.	15,150	»
			135,950	»
		TOTAL DU CHAPITRE III fr.		

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,583,740	26,800	8,610,540	8,392,540	219,000	1,000	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
135,950	»	135,950	132,950	3,000	»	
8,724,690	26,800	8,751,490	8,530,490	222,000	1,000	
AUGMENTATION. . . . fr.				221,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE IV.					
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.					
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>					
		Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.	
	a.				
		9	8,000	72,000	»
	b.				
		12	0,000 à 6,500	75,000	»
	c.				
		56	3,600 à 4,500	145,700	»
	d.				
		9	2,700 à 3,000	26,100	»
	e.				
		18	1,550 à 1,600	28,100	»
	f.				
		4	1,800 à 2,200	8,000	»
27	g.				
		4	»	2,100	»
	h.				
		1	4,800	4,800	»
	i.				
		5	1,900 à 3,000	10,900	»
	j.				
		36	950 à 1,500	35,880	»
	k.				
		»	»	3,000	»
	l.				
		»	»	»	1,500
		134		408,580	1,500
A REPORTER. fr.					

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
408,380	1,500	410,080	406,480	3,600	"	
408,380	1,500	410,080	406,480	3,600	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
REPORT. fr.						
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. (suite).						
<i>Domaines. — Traitements.</i>						
<i>Canal de Pommerœul.</i>						
	a.	Receveur principal	1	4,500	4,500	»
	b.	Délégués à la recette	2	1,000 à 1,600	2,600	»
	c.	Contrôleur garde-pont	1	850	850	»
	d.	Pontonniers chargés de relever les bulletins	2	100	200	»
<i>Canal de Charleroy.</i>						
	e.	Contrôleur	1	4,000	4,000	»
	f.	Receveurs	6	300 à 3,100	19,200	»
	g.	Éclusiers au service du contrôle	9	150	1,350	»
<i>Canal de Maestricht.</i>						
	h.	Sous-contrôleur	1	1,200	1,200	»
	i.	Délégués à la recette.	4	200 à 500	1,300	»
<i>Sambre canalisée.</i>						
	k.	Contrôleur principal.	1	4,000	4,000	»
	l.	Receveurs	2	4,500 et 5,000	9,500	»
	m.	Délégués à la recette	12	350 à 500	6,150	»
	n.	Messagers garde-canal	5	900	2,700	»
<i>Canal de Mons à Condé.</i>						
	o.	Contrôleur.	1	3,600	3,600	»
	p.	Délégués à la recette.	4	450 à 700	2,500	»
<i>Meuse.</i>						
	q.	Contrôleur.	1	1,800	1,800	»
	r.	Préposés à la recette.	7	800 à 1,120	6,180	»
A REPORTER.			58		71,520	»

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
408,380	1,500	410,080	406,480	3,600	»	
408,380	1,500	410,080	406,480	3,600	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.			
			REPORT. . . . fr.			
			ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
			<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>			
			REPORT. . . . fr.			
			<i>Dendre.</i>			
	s.	Préposés à la recette.	8	120 à 300	1,260	"
			<i>Escaut.</i>			
	t.	Préposés à la recette.	7	300 à 400	3,100	"
			<i>Demer.</i>			
	u.	Préposé à la recette.	1	300	300	"
			<i>Lys.</i>			
	v.	Préposés à la recette.	6	150 à 400	1,770	"
			<i>Canal de Gand.</i>			
	w.	Contrôleur.	1	2,800	2,800	"
	x.	Préposés à la recette.	4	400 à 500	1,700	"
	y.	Pontonnières-receveurs.	16	150 à 220	2,480	"
			<i>Canal de Terneuzen.</i>			
	z.	Préposés à la recette.	6	100 à 300	900	"
			<i>Canal de la Campine.</i>			
	aa.	Sous-contrôleur.	1	400	400	"
	bb.	Préposés à la recette.	16	200 à 300	5,000	"
			<i>Petite Nèthe canalisée.</i>			
	cc.	Contrôleur.	1	2,800	2,800	"
	dd.	Préposés à la recette.	3	300 à 400	1,000	"
			<i>Canal latéral à la Meuse.</i>			
	ee.	Préposés à la recette.	4	300 à 400	1,500	"
	ff.	Garde-canal messenger.	1	250	250	"
			<i>Yser et canal de Plasschendaele.</i>			
	gg.	Préposés à la recette.	3	470 à 800	1,420	"
			A REPORTER. . . . fr.			
			136		98,200	"

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
408,580	1,500	410,080	406,480	3,600	»	
408,580	1,500	410,080	406,480	3,600	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements. (suite.)</i>				
				REPORT.		
		<i>Bateaux à vapeur.</i>				
	hh.	Délégués à la recette.	3	1,050 à 1,400	3,850	»
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>				
	ii.	Indemnités à quatre agents, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage	4	»	3,500	»
		<i>Palais de Liège.</i>				
	jj.	Concierge	1	700	700	»
		<i>Palais de Bruxelles et de Tervueren.</i>				
	kk.	Personnel	7	640 à 2,200	»	6,580
	ll.	Services nouveaux et extraordinaires	»	»	1,500	»
			151		107,750	6,580
		<i>Forêts. — Traitements.</i>				
	a.	Inspecteurs.	7	4,400 à 5,000	52,900	»
	b.	Sous-inspecteurs	4	2,800	11,200	»
	c.	Gardes généraux	22	2,000	44,000	»
	d.	Brigadiers et gardes	498	60 à 1,200	196,700	»
	e.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de maladies, intérim, etc.	»	»	4,000	»
			531		288,800	»
28 (suite).						
29						
30	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif.)				
31	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif.)				
					REPORT. fr.	

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1861.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manent.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
408,380	1,300	410,080	406,480	3,600	»	
107,750	6,380	114,130	113,105	1,025	»	
288,800	»	288,800	288,800	»	»	
920,000	»	920,000	900,000	20,000	»	
42,000	»	42,000	42,000	»	»	
1,767,130	7,880	1,750,385	1,775,010	24,625	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.	
			ordinares	extraordin
REPORT. . . . fr.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (<i>suite</i>).				
<i>Matériel.</i>				
32	a.	Confection de timbres, registres, impressions et reliures	16,500	»
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.	7,500	»
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.	24,000	»
			48,000	»
<i>Dépenses du domaine.</i>				
35	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.	16,000	»
	b.	— des palais de Bruxelles et de Tervueren, et de leurs dépendances.	»	10,000
	c.	Charges et contributions sur les domaines	19,000	»
	d.	Arpentage de coupes de bois	3,000	»
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration	43,000	»
	f.	Remboursements de prix d'engagées et rémérés de biens	2,000	»
	g.	Remboursements, transport et prix de vente dont on n'a pu faire suivre l'objet.	3,000	»
	h.	Frais de vente et autres actes	500	»
	i.	Frais de perception de barrières tenues en régie	3,000	»
			91,500	10,000
54	»	Intérêts moratoires en matières diverses		
TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.				

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,767,150	7,880	1,775,010	1,750,385	24,625	»	
48,000	»	48,000	48,000	»	»	
91,500	10,000	101,500	101,500	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
1,909,650	17,880	1,927,510	1,902,885	24,625	»	
AUGMENTATION fr.				24,625		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
ADMINISTRATION DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE.		
35	»	Administration centrale. { Personnel fr. 3,800 » Frais de route et de séjour 300 » }
36	»	— — Matériel
37	»	Remises proportionnelles et indemnités aux fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle. (Crédit non limitatif.)
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PENSIONS ET SECOURS.		
38	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
39	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
40	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
4,100	»	4,100	4,100	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
3,500	»	3,500	3,500	»	»	
9,100	»	9,100	9,100	»	»	
DIFFÉRENCE fr.				»		
17,500	»	17,500	17,500	»	»	
7,500	»	7,500	7,500	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	46	Administration centrale fr.
II.	18	— du trésor dans les provinces
III.	20	— des contributions directes, douanes et accises.
IV.	32	— de l'enregistrement et des domaines.
V.	42	— de la caisse générale de retraite
VI.	ib.	Pensions et secours
VII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1862.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1862.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1861.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
806,400 »	677,500 »	1,483,900 »	958,900 »	525,000 »	»	
252,800 »	»	252,800 »	252,800 »	»	»	
8,724,690 »	26,800 »	8,751,490 »	8,550,490 »	221,000 »	»	
1,909,650 »	17,880 »	1,927,530 »	1,902,885 »	24,625 »	»	
9,100 »	»	9,100 »	9,100 »	»	»	
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
11,759,620 »	722,180 »	12,461,800 »	11,691,175 »	770,625 »	»	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . fr.				770,625 »		

(46)

ANNEXES

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES,

POUR L'EXERCICE 1862.

LISTE

DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1860,

ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,

publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

1° Pensions de retraite accordées

NUMÉROS D'ORDRE	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFERENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFs ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pub- liques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	AGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
1	2025	7 février 1860.	Inspecteur des douanes	20	65	Marié	»	»	Âge avancé.
2	» 0	26 mars 1860	Conservateur des hypothèques . .	27	73	Veuf	»	»	id. . . .
3	» 7	id. . . .	Receveur de l'enregistrement . .	20	66	id. . . .	»	»	id. . . .
4	» 8	id. . . .	Vérificateur des douanes. . . .	17	68	Marié	»	»	id. . . .
5	» 9	id. . . .	Brigadier forestier.	19	72	Veuf	»	»	id. . . .
6	2030	0 juin 1860.	Garde forestier.	21	68	Célibataire	»	»	id. . . .
7	» 1	26 mars 1860	Brigadier des douanes	18	60	Marié	5	15 14 12 7 2	Infirmités
8	» 2	id. . . .	Sous-brigadier des douanes. . . .	28	60	id. . . .	5	16 12 8	id. . . .
9	» 3	id. . . .	Id.	19	59	id. . . .	»	»	id. . . .
10	» 4	id. . . .	Id.	20	56	id. . . .	1	16	id. . . .
11	» 5	id. . . .	Id.	19	55	Célibataire	»	»	id. . . .
12	» 6	id. . . .	Préposé des douanes	19	57	Marié	»	»	id. . . .
13	» 7	id. . . .	Id.	33	60	Célibataire	»	»	id. . . .
14	» 8	id. . . .	Id.	26	44	id. . . .	»	»	id. . . .
15	» 9	id. . . .	Id.	19	49	id. . . .	»	»	id. . . .
16	2040	id. . . .	Id.	19	56	Marié	»	»	id. . . .
17	» 1	id. . . .	Id.	25	52	Célibataire	»	»	id. . . .
18	» 2	9 juin 1860	Id.	28	55	id. . . .	»	»	id. . . .
19	» 3	id. . . .	Id.	19	51	id. . . .	»	»	id. . . .
20	» 4	26 mars 1860	Commis des accises	21	65	Veuf	»	»	Âge avancé. . . .
21	» 5	id. . . .	Receveur des contributions	20	66	Marié	4	17 15 14 6	id. . . .
22	» 6	id. . . .	Id.	21	58	id. . . .	»	»	Infirmités
23	» 7	id. . . .	Id.	24	60	id. . . .	»	»	Âge avancé. . . .
24	» 8	9 juin 1860	Id.	30	55	id. . . .	2	13 12	Infirmités
25	» 9	id. . . .	Id.	21	64	Veuf	»	»	id. . . .
26	2050	26 mars 1860	Inspecteur d'arrondissement . . .	20	66	Marié	»	»	Âge avancé. . . .
27	» 1	id. . . .	Sous-lieutenant des douanes . . .	25	70	id. . . .	»	»	id. . . .
28	» 2	id. . . .	Brigadier des douanes	54	61	Célibataire	»	»	Infirmités
29	» 3	9 juin 1860.	Id.	52	66	Marié	»	»	Âge avancé. . . .

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1862.

pendant l'année 1860.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES exceptionnels des lois (1) appliqués.	Observations. (1) Notamment les art. 6, 9, 43, 44 et 59 de la loi du 21 juillet 1844, modifiés par celle du 17 février 1849.								
	ACTIFS.		SÉDENTAIRES.						MILITAIRES.		TOTAL.					
	Ans.	Mois.	Jours.	Ans.					Mois.	Jours.	Ans.	Mois.	Jours.			
4,470	41	9	29	•	0	1	2	•	•	44	4	•	2,080	1 ^{er} janv. 1860.	13	Maximum.
0,533	•	•	•	45	8	•	•	•	•	45	8	•	3,500	id.	13	Id.
4,325	•	•	•	43	5	•	•	8	•	44	1	•	3,210	id.	13	Id.
2,044	25	5	26	17	1	1	7	0	4	50	4	•	1,362	id.	13	Id.
520	32	1	24	a) 1	•	•	2	3	6	35	5	•	550	id.	•	a) Campagne.
525	20	5	28	b) 1	•	•	1	7	2	31	11	•	500	id.	•	b) Id.
1,177	42	11	•	•	•	•	•	•	•	42	11	•	784	1 ^{er} févr. 1860.	13	Maximum.
977	27	11	•	•	•	•	3	8	•	31	7	•	551	id.	•	•
977	33	10	•	•	•	•	4	10	•	38	8	•	631	id.	13	Id.
077	26	3	•	•	•	•	5	1	•	31	6	•	545	id.	•	•
077	50	11	•	•	•	•	4	10	•	35	0	•	621	id.	•	•
838	30	11	•	•	•	•	5	•	•	35	11	•	555	id.	•	•
846	27	7	•	•	•	•	•	•	•	27	7	•	424	id.	•	•
761	17	6	•	•	•	•	•	•	•	17	6	•	242	id.	•	•
791	24	3	•	•	•	•	3	•	•	20	5	•	460	id.	•	•
838	30	8	•	2	•	•	4	10	•	37	0	•	555	id.	•	•
701	18	7	•	•	•	•	8	4	•	26	11	•	354	id.	•	•
803	27	1	•	•	•	•	•	•	•	27	1	•	395	id.	•	•
701	15	11	28	•	•	•	0	10	2	25	10	•	336	id.	•	•
1,261	45	8	•	•	•	•	•	•	•	43	8	•	840	id.	•	•
3,409	8	5	•	36	6	•	•	•	•	44	11	•	2,272	id.	13	Maximum.
2,152	5	3	•	29	11	•	•	•	•	35	2	•	1,195	id.	•	•
2,000	•	•	•	45	•	•	•	•	•	45	•	•	1,333	id.	13	Id.
3,114	•	•	•	25	4	•	•	•	•	25	4	•	1,213	id.	•	•
1,584	27	7	•	15	7	•	•	•	•	43	2	•	704	id.	13 et 50	Id.
4,500	24	6	•	18	8	•	•	10	•	44	•	•	3,000	id.	13	Id.
1,463	36	9	5	•	•	•	3	7	25	40	5	•	975	1 ^{er} mars 1860.	13	Id.
1,001	27	5	•	•	•	•	•	•	•	27	5	•	543	id.	•	•
1,163	33	0	•	•	•	•	•	•	•	33	0	•	713	id.	•	•

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS ou VEUVES ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre de leurs enfants âgés de moins de 16 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		SOUS- AGE.	AGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
50	2054	9 juin 1860.	Sous-brigadier des douanes.	23	50	Marié.	4	17 10 12 0	Infirmités
51	"	26 mars 1860	Préposé des douanes.	32	60	Célibataire.	"	"	id.
52	" 0	id.	Id.	19	48	id.	"	"	id.
53	" 7	9 juin 1860.	Id.	32	60	id.	"	"	id.
54	" 8	id.	Id.	33	54	id.	"	"	id.
55	" 0	id.	Vérificateur des douanes.	18	64	Marié	"	"	id.
56	2060	id.	Géomètre du cadastre	22	53	id.	1	13	id.
57	" 1	id.	Id.	25	68	id.	"	"	Âge avancé
58	" 2	26 mars 1860	Commis des accises	18	65	Veuf.	"	"	id.
59	" 5	9 juin 1860.	Receveur des contributions	24	67	id.	"	"	id.
40	" 4	id.	Id.	30	66	Célibataire.	"	"	id.
41	" 5	id.	Id.	20	67	Veuf.	"	"	id.
42	" 6	31 juillet 1860	Id.	30	64	Célibataire.	"	"	Infirmités
43	" 7	9 juin 1860.	Receveur de l'enregistrement	52	64	Marié.	"	"	id.
44	" 8	id.	Inspecteur général du trésor	19	65	id.	"	"	Âge avancé
45	" 9	31 juillet 1860	Vérificateur des douanes.	51	64	id.	2	16 13	Infirmités
46	2070	id.	Receveur des contributions	33	73	id.	"	"	Grand âge
47	" 1	id.	Id.	24	62	Célibataire.	"	"	Infirmités
48	" 2	id.	Id.	25	56	Marié.	2	12 8	id.
49	" 3	9 juin 1860	Commis des accises	37	67	id.	"	"	id.
50	" 4	31 juillet 1860	Id.	20	50	id.	2	11 0	id.
51	" 5	id.	Géomètre du cadastre	25	59	id.	"	"	id.
52	" 6	id.	Brigadier des douanes	28	59	id.	"	"	id.
53	" 7	9 juin 1860.	Sous-brigadier des douanes.	18	54	id.	"	"	id.
54	" 8	id.	Id.	19	58	id.	"	"	id.
55	" 9	31 juillet 1860	Id.	19	57	id.	1	15	id.
56	2080	9 juin 1860.	Préposé des douanes	18	57	Célibataire.	"	"	id.
57	" 1	id.	Id.	19	57	Veuf.	1	15	id.
58	" 2	id.	Id.	52	60	Marié.	3	10 13 11	id.
59	" 3	id.	Id.	25	54	id.	2	1 0	id.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1862.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES exceptionnels des lois (f) appliqués.	Observations. (1) Notamment les art. 5, 9, 15, 16 et 29 de la loi du 21 juillet 1844, modifiée par celle du 17 février 1849.								
	ACTIFS.		SÉDENTAIRES.						MILITAIRES.		TOTAL.					
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.					Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.						
903	27	10	°	°	°	27	10	°	487	1 ^{er} mars 1860.	°					
841	27	11	°	°	°	27	11	°	420	id.	°					
841	10	6	25	°	8	2	5	27	9	°	°					
841	27	9	°	°	°	27	9	°	424	id.	°					
841	20	8	°	°	°	20	8	°	316	id.	°					
2,575	21	4	20	21	3	°	1	1	4	45	9	°	1,710	id.	°	
1,800	°	°	°	31	°	°	°	°	°	51	°	°	858	id.	°	
1,800	°	°	°	44	10	°	°	°	°	44	10	°	1,200	id.	15	Maximum.
1,263	36	4	°	°	°	3	10	°	40	2	°	°	842	id.	13	Id.
5,039	°	°	°	43	°	°	°	°	°	43	°	°	3,553	id.	°	
<u>4000</u> <u>3314</u>	°	°	°	35	10	°	°	°	°	35	10	°	2,144	id.	50	
3,906	17	2	°	28	11	°	°	°	40	1	°	°	2,604	1 ^{er} avril 1860.	15	Id.
2,035	°	°	°	54	°	°	°	°	°	54	°	°	1,064	id.	°	
<u>4388</u> <u>3880</u>	°	°	°	51	9	°	°	°	°	51	9	°	2,113	id.	59	
8,000	12	°	27	22	10	3	°	°	°	34	11	°	4,567	id.	°	
2,581	3	4	°	29	11	°	°	°	°	33	3	°	1,544	id.	°	
<u>5183</u> <u>3048</u>	°	°	°	29	5	29	°	°	°	29	5	29	2,144	1 ^{er} mai 1860.	50	
1,935	°	°	°	57	7	°	°	°	°	57	7	°	1,118	id.	°	
1,240	32	3	°	1	2	°	°	°	°	33	5	°	740	id.	°	
1,260	27	11	28	a) 2	°	°	1	°	2	31	°	°	702	id.	Loi du 27 mai 1850.	n) Campagne.
1,066	15	4	°	b) 5	°	°	9	11	°	30	3	°	541	id.	id.	b) Id.
1,800	°	°	°	34	°	°	°	°	°	34	°	°	985	id.	°	
1,166	30	9	°	°	°	°	°	°	°	30	9	°	651	id.	°	
966	30	6	°	°	°	°	4	10	°	35	4	°	607	id.	°	
966	33	10	°	°	°	°	4	10	°	38	8	°	644	id.	15	Maximum.
1,086	33	°	°	°	°	°	4	10	°	37	10	°	724	id.	13 et 50	Id.
846	22	9	°	°	°	°	4	10	°	27	7	°	412	id.	59	
846	24	8	13	°	°	°	11	7	15	36	4	°	531	id.	°	
846	27	10	°	°	°	°	°	°	°	27	10	°	428	id.	°	
801	22	8	°	°	°	°	3	11	°	26	7	°	378	id.	°	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONSÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUFS, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		nombre.	AGE.	
				Ans.	Ans.				
60	2084	9 juin 1860	Préposé des douanes	19	51	Marié	"	"	Infirmités
61	" 5	id.	Id.	19	55	Célibataire	"	"	id.
62	" 6	31 juillet 1860	Id.	24	52	Veuf	4	17 15 12 9	id.
63	" 7	9 juin 1860	Contrôleur de la garantie	27	75	Célibataire	"	"	Grand âge
64	" 8	20 sept. 1860.	Garde forestier.	26	50	Marié.	1	1	Infirmités
65	" 9	31 juillet 1860	Id.	19	64	Veuf	"	"	id.
66	2000	id.	Sous-lieutenant des douanes.	19	57	Marié.	3	16 14 10	id.
67	" 1	id.	Id.	49	74	Veuf	"	"	Grand âge
68	" 2	id.	Brigadier des douanes	22	62	Marié.	7	17 15 14 12 8 6 1	Infirmités
69	" 3	id.	Id.	20	63	id.	"	"	id.
70	" 4	id.	Id.	32	64	Veuf	"	"	id.
71	" 5	id.	Sous-brigadier des douanes.	19	58	Marié.	5	14 10 6 4 2	id.
72	" 6	id.	Préposé des douanes	21	49	Célibataire	"	"	id.
73	" 7	id.	Id.	20	46	Marié.	"	"	id.
74	" 8	id.	Id.	32	49	id.	"	"	id.
75	" 9	id.	Id.	20	56	id.	"	"	id.
76	2100	20 sept. 1860	Id.	23	53	id.	1	17	id.
77	" 1	31 juillet 1860	Contrôleur des contributions	21	65	id.	"	"	Âge avancé
78	" 2	20 sept. 1860	Receveur des contributions.	20	53	id.	2	17 16	infirmités
79	" 3	31 juillet 1860	Garde forestier.	38	60	id.	3	17 16 14	id.
80	" 4	id.	Id.	44	70	id.	2	9 4	id.
81	" 5	20 sept. 1860	Préposé des douanes	24	53	Célibataire	"	"	id.
82	" 6	id.	Id.	19	49	id.	"	"	id.
83	" 7	id.	Id.	19	51	id.	"	"	id.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1862.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES exceptionnels des lois (1) appliqués.	Observations. (1) Notamment les art. 5, 9, 13, 14 et 59 de la loi du 21 juillet 1844, modifiée par celle du 17 février 1849.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
846	20 4 "	"	11 " "	31 4 "	455	1 ^{er} mai 1860.	"	
846	24 11 12	"	1 9 18	26 9 "	407	id.	"	
846	27 8 "	"	"	27 8 "	425	id.	"	
2,000	"	47 9 "	"	47 9 "	1,735	id.	13	Maximum.
566	23 10 "	"	"	23 10 "	245	id.	"	
476	35 2 "	"	3 8 "	38 10 "	317	1 ^{er} juin 1860.	13	Id.
1,500 dern. trait.	31 0 "	"	5 " "	30 9 "	1,000	id.	5, 9 et 13	Accident. Maximum.
1,405	25 1 "	(a 10 " "	"	35 1 "	855	id.	Loi du 27 mai 1856.	(a Décoré de la Croix de fer.
1,168	31 1 "	"	4 9 "	35 10 "	745	id.	"	
1,168	27 1 "	"	4 " "	31 1 "	647	id.	"	
1,168	32 1 "	"	"	32 1 "	681	id.	"	
981	26 7 "	"	7 3 "	33 10 "	583	id.	"	
768	12 10 "	"	11 3 "	24 1 "	312	id.	"	
900 dern. trait.	20 " "	"	6 9 "	26 9 "	526	id.	5 et 9	Accident.
768	16 0 "	"	"	16 9 "	233	id.	"	
849	27 0 "	"	4 11 "	32 8 "	492	id.	"	
849	24 4 "	"	4 3 "	28 7 "	431	id.	"	
5,200	"	45 11 "	"	43 11 "	2,133	id.	13	Maximum.
2,000	"	23 8 "	(b 11 6 "	35 2 "	1,082	id.	Loi du 27 mai 1856.	(b Quatre campagnes.
544	22 7 0	"	"	22 7 "	223	1 ^{er} juillet 1860.	"	
486	25 9 "	"	"	25 9 "	227	id.	"	
770	20 4 "	"	3 11 "	24 3 "	331	id.	"	
800 dern. trait.	20 6 "	"	8 4 "	28 10 "	493	1 ^{er} août 1860.	5 et 9	Accident.
773	20 2 "	"	11 8 "	31 10 "	422	id.	"	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFs?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants agés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		nombre.	AGE.	
84	2108	20 sept. 1860.	Préposé des douanes	30	35	Marié . . .	5	Ani. 13 12 10 6 4	Infirmités . .
85	" 0	id.	Id.	19	42	Célibataire .	"	"	id.
86	2110	id.	Brigadier des douanes	22	61	Marié . . .	"	"	id.
87	" 1	id.	Id.	19	56	id.	"	"	id.
88	" 2	id.	Inspecteur d'arrondissement	22	68	id.	1	10	Âge avancé. .
89	" 3	id.	Id.	21	67	id.	"	"	id.
90	" 4	id.	Géomètre du cadastre.	23	69	id.	"	"	id.
91	" 5	id.	Brigadier des douanes	32	61	id.	"	"	Infirmités . .
92	" 6	id.	Id.	25	60	id.	1	17	id.
93	" 7	18 déc. 1860. .	Id.	24	60	id.	"	"	id.
94	" 8	20 sept. 1860. .	Préposé des douanes	23	48	Célibataire .	"	"	id.
95	" 0	18 déc. 1860. .	Id.	24	41	Marié . . .	3	8 5 1	id.
96	2120	id.	Id.	28	54	id.	1	6	id.
97	" 1	id.	Id.	28	50	Célibataire .	"	"	id.
98	" 2	id.	Commis des accises	35	69	Marié . . .	"	"	Âge avancé. .
99	" 3	id.	Receveur des contributions	28	65	id.	2	16 15	id.
100	" 4	id.	Receveur des droits de succession	20	67	id.	"	"	id.
101	" 5	id.	Éclusier-receveur	40	64	Veuf	"	"	Infirmités . .
102	" 6	10 février 1861.	Receveur des contributions	22	67	Marié . . .	"	"	Âge avancé. .
103	" 7	18 déc. 1860. .	Id.	18	64	id.	6	17 16 14 13 11 7	Infirmités . .
104	" 8	id.	Brigadier des douanes	20	63	Divorcé . . .	"	"	id.
105	" 9	id.	Préposé des douanes	19	47	Célibataire .	"	"	id.
106	2130	id.	Id.	20	40	id.	"	"	id.
107	" 1	id.	Id.	25	53	Marié . . .	"	"	id.
108	" 2	id.	Receveur des droits de navigation	21	65	Veuf	1	16	id.
109	" 3	id.	Id.	34	65	id.	"	"	id.
110	" 4	id.	Commis des accises	21	68	id.	1	17	Âge avancé. .
111	" 5	id.	Brigadier des douanes	24	62	Marié . . .	"	"	Infirmités . .

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1862.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES exceptionnels des lois (*) appliqués.	Observations. (*) Notamment les art. 3, 9, 13, 46 et 50 de la loi du 21 juillet 1866, modifiée par celle du 17 février 1869.
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.					
830	25 5 "	"	"	25 5 "	386	1 ^{er} août 1860.	"	
771	15 10 20	"	7 0 1	21 8 "	287	id.	"	
1,171	54 " "	1 " "	5 " "	40 " "	780	id.	13	Maximum.
1,171	33 5 17	"	1 2 13	34 8 "	734	id.	"	
5,000	"	45 10 "	"	45 10 "	3,333	id.	13	Id.
4,150	26 6 "	19 3 "	"	45 9 "	2,706	1 ^{er} septembre.	13	Id.
1,800	"	45 5 "	"	45 5 "	1,200	id.	13	Id.
1,173	20 3 "	2 " "	"	31 3 "	659	id.	"	a) Campagnes.
1,173	34 10 "	"	"	34 10 "	742	id.	"	
1,173	36 3 "	"	"	36 3 "	773	id.	"	
857	24 10 "	"	"	24 10 "	386	id.	"	
773	16 7 "	"	"	16 7 "	233	id.	"	
857	24 0 "	"	"	24 0 "	385	id.	"	
815	22 3 "	"	"	22 3 "	347	id.	"	
873	34 3 "	"	"	34 3 "	543	id.	"	
1,756	"	37 4 "	"	37 4 "	1,008	id.	"	
6,210	"	45 5 "	"	45 5 "	3,500	id.	13	Maximum.
1,173	"	24 8 "	"	24 8 "	445	id.	"	
2,223	13 6 "	20 " "	1 0 "	44 3 "	1,482	id.	13	Id.
<u>2 510</u> <u>2 511</u>	"	31 11 4	10 0 "	42 8 4	1,074	1 ^{er} oct. 1860.	15 et 50	Id.
1,175	31 10 "	"	5 2 "	37 " "	773	id.	"	
775	13 9 20	"	12 7 1	26 5 "	344	id.	"	
775	16 5 20	"	8 1 1	24 7 "	328	id.	"	
865	28 1 "	"	"	28 1 "	441	id.	"	
3,375	7 11 "	35 10 "	"	43 9 "	2,250	1 ^{er} nov. 1860.	13	Maximum.
1,600	"	51 9 "	"	51 9 "	859	id.	59	
1,376	30 1 "	"	" 11 "	37 " "	917	id.	13	Maximum.
1,176	31 1 "	"	6 2 "	37 3 "	776	id.	"	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS		DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS ou VEUFs ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
d'ORDRE du registre des pensionnés	lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.			lors de leur admission à la retraite.	SOUS- AGE.		AGE.		
112	2136	18 déc. 1860.	Brigadier des douanes	25	50	Marié	6	17 15 14 12 9 8	Infirmités
113	» 7	10 fév. 1861.	Id.	22	59	id.	2	11 6	id.
114	» 8	id.	Id.	20	61	id.	1	12	id.
115	» 9	id.	Id.	18	60	id.	1	14	id.
116	2140	id.	Sous-brigadier des douanes	21	64	id.	3	16 11 8	id.
117	» 1	id.	Id.	19	61	id.	4	17 15 11 0	id.
118	» 2	18 déc. 1860.	Préposé des douanes	19	35	Célibataire	»	»	id.
119	» 3	10 fév. 1861.	Id.	19	57	Marié	1	14	id.
120	» 4	id.	Id.	10	45	Célibataire	»	»	id.
121	» 5	id.	Id.	28	55	Marié	»	»	id.
122	» 6	id.	Id.	34	61	Célibataire	»	»	id.
125	» 7	id.	Id.	33	55	Marié	3	16 14 6	id.
124	» 8	id.	Id.	22	52	id.	»	»	id.
125	» 9	id.	Id.	27	48	Célibataire	»	»	id.
126	2150	id.	Receveur des contributions	20	68	Marié	»	»	Age avancé.
127	» 1	id.	Id.	31	60	Célibataire	»	»	Infirmités
128	» 2	id.	Id.	65	81	id.	»	»	id.
129	» 3	id.	Commis des accises	19	67	Marié	»	»	Age avancé.
130	» 4	id.	Id.	23	53	id.	»	»	Infirmités
131	» 5	id.	Id.	28	62	Veuf	»	»	id.
132	» 6	id.	Id.	35	67	Marié	»	»	Age avancé.

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1862.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES exceptionnels des lois (1) appliqués.	Observations. (1) Notamment les art. 5, 9, 15, 14 et 69 de la loi du 21 juillet 1844, modifiés par celle du 17 février 1849.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
1,176	32 10 "	"	"	32 10 "	702	1 ^{er} nov. 1860.	"	
1,178	31 10 "	"	4 9 "	36 7 "	767	1 ^{er} déc. 1860.	"	
1,178	31 " "	"	4 10 "	35 10 "	751	id.	"	
1,178	32 4 "	"	8 7 "	40 11 "	785	id.	15	Maximum.
987	34 6 "	"	4 7 "	39 1 "	658	id.	15	Id.
987	30 6 "	"	8 8 "	39 2 "	658	id.	15	Id.
774	7 4 "	"	5 " "	10 4 "	175	id.	14	Minimum.
865	28 7 "	"	4 10 "	33 5 "	513	id.	"	
800 dern. trait.	17 " "	"	7 9 "	24 9 "	456	id.	5 et 9	Accident.
900 dern. trait.	27 5 "	"	"	27 5 "	555	id.	5 et 9	Id.
850	26 4 "	"	"	26 4 "	400	id.	"	
806	21 5 "	"	"	21 5 "	311	id.	"	
825	22 10 "	"	6 6 "	29 4 "	425	id.	"	
778	20 6 "	"	"	20 6 "	280	id.	"	
4,405	6 5 "	41 7 "	"	47 10 "	2,056	id.	15	Maximum.
5,742	"	28 10 "	"	28 10 "	2,547	id.	"	
1,556	"	15 7 "	"	15 7 "	525	id.	"	
1,278	47 7 "	"	"	47 7 "	852	id.	15	Maximum.
1,278	28 9 "	"	a) 10 "	38 9 "	852	id.	15 et la loi du 27 mai 1850.	Id. a) Croix de fer.
1,265	35 7 "	"	"	35 7 "	772	id.	"	
1,578	34 2 "	"	"	34 2 "	b) 080	id.	"	b) Pension non-liquidée (chiffre approximatif).
					125,555			

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

2^e Extinctions des pensions de retraite, pendant l'année 1860.

D'ORDRE.	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	du registre des pensions.	du registre des extinct ^{ns} .	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée ou jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
1	2898	1352	43	46	1 ^{er} mai 1857.	31 déc. 1859.	2 8	Décès.	522	Veuve.
2	134	1357	53	67	1 ^{er} juillet 1845.	30 nov. 1859.	14 5	Id.	1,044	"
3	404	1358	63	74	Id. 1848.	Id.	11 5	Id.	6,000	Veuve.
4	3040	1360	65	67	1 ^{er} janvier 1858.	Id.	1 11	Id.	1,555	Id.
5	2912	1362	65	65	1 ^{er} juin 1857.	31 janvier 1859.	1 8	Id.	765	Id.
6	2500	1365	58	62	1 ^{er} août 1855.	31 déc. 1859.	4 5	Id.	695	"
7	2099	1364	78	80	1 ^{er} nov. 1857.	Id.	2 2	Id.	30	"
8	734	1365	65	70	1 ^{er} mars 1849.	Id.	10 10	Id.	755	Veuve.
9	3194	1366	65	66	1 ^{er} nov. 1858.	Id.	1 2	Id.	1,660	"
10	1802	1367	55	65	1 ^{er} juin 1852.	Id.	7 7	Id.	641	Veuve.
11	250	1370	61	60	1 ^{er} sept. 1846.	31 mars 1854.	7 7	Id.	662	"
12	2190	1373	60	62	1 ^{er} mars 1854.	31 mars 1856.	2 1	Id.	871	Veuve.
13	558	1576	61	74	1 ^{er} mai 1847.	31 déc. 1859.	12 8	Id.	917	Id.
14	3162	1377	64	66	1 ^{er} août 1858.	31 janvier 1860.	1 6	Id.	1,800	Id.
15	3231	1378	64	65	1 ^{er} mars 1859.	Id.	" 11	Id.	1,800	Id.
16	368	1579	60	71	1 ^{er} août 1847.	31 déc. 1859.	2 5	Id.	1,671	"
17	140	1381	60	80	1 ^{er} nov. 1845.	31 janvier 1860.	14 5	Id.	6,000	Veuve.
18	07	1582	54	69	1 ^{er} avril 1845.	29 février 1860.	14 11	Id.	745	Id.
19	1858	1584	61	69	1 ^{er} janvier 1852.	31 déc. 1859.	8 "	Id.	1,046	"
20	2756	1585	55	65	1 ^{er} mars 1850.	Id.	0 10	Id.	497	Veuve.
21	84	1589	70	85	1 ^{er} juillet 1845.	31 janvier 1860.	14 7	Id.	1,320	"
22	545	1392	46	59	Id.	30 nov. 1858.	15 5	Id.	545	"
23	989	1594	60	72	1 ^{er} mars 1848.	31 janvier 1860.	11 11	Id.	989	Veuve.
24	574	1595	44	44	1 ^{er} nov. 1850.	29 février 1860.	" 4	Id.	574	Id.
25	1591	1598	68	78	1 ^{er} avril 1850.	Id.	9 11	Id.	3,795	"
26	2179	1402	60	66	1 ^{er} janvier 1854.	Id.	6 2	Id.	697	Veuve.
27	87	1405	57	72	1 ^{er} avril 1845.	Id.	14 11	Id.	576	"
28	571	1406	63	70	1 ^{er} janvier 1849.	Id.	11 2	Id.	570	"
29	2775	1407	65	68	1 ^{er} déc. 1856.	Id.	5 5	Id.	1,825	"
30	852	1408	59	70	1 ^{er} août 1849.	Id.	10 7	Id.	6,000	Veuve.
31	86	1409	56	71	1 ^{er} août 1845.	31 mars 1860.	14 8	Id.	4,025	Id.
32	2611	1410	40	53	1 ^{er} mars 1856.	29 février 1860.	4 "	Id.	745	Id.
33	2071	1412	46	53	1 ^{er} avril 1853.	31 mars 1860.	7 "	Id.	515	Id.
34	2286	1415	60	75	1 ^{er} juin 1834	Id.	5 10	Id.	309	Id.
35	1670	1414	56	65	1 ^{er} nov. 1850.	29 février 1860.	9 4	Id.	470	"
									51,588	

DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1862.

N° ORDRE	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	du registre des pensions.	du registre des extinctifs.	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.	REPOUR.	51,588	
36	5188	1423	70	72	1 ^{er} sept. 1858.	30 avril 1860.	1 8	Décès.	3,574	.
37	75	1426	49	65	1 ^{er} juin 1845.	31 oct. 1859.	14 3	Id.	235	.
38	680	1427	67	78	1 ^{er} mars 1840.	31 janvier 1860.	10 11	Id.	1,327	.
39	2017	1420	69	76	1 ^{er} janvier 1853.	31 mars 1858.	7 3	Id.	480	Veuve.
40	1689	1430	65	74	1 ^{er} janvier 1851.	20 février 1860.	9 2	Id.	446	.
41	3364	1453	55	54	1 ^{er} sept. 1859.	31 mars 1860.	0 7	Id.	528	.
42	426	1454	66	78	1 ^{er} déc. 1847.	30 avril 1860.	12 3	Id.	720	Veuve.
43	3163	1455	72	74	1 ^{er} août 1858.	31 mai 1860.	1 10	Id.	1,620	.
44	30	1450	76	82	1 ^{er} nov. 1844.	31 août 1850.	5 10	Id.	175	.
45	150	1440	80	82	1 ^{er} août 1845.	30 juin 1847.	1 11	Id.	40	.
46	241	1441	68	69	1 ^{er} août 1846	Id.	0 11	Id.	758	.
47	775	1443	73	74	1 ^{er} mars 1840.	31 mai 1860.	1 5	Id.	1,678	.
48	2375	1444	58	63	1 ^{er} janvier 1855.	29 février 1860.	5 2	Id.	610	Veuve.
49	2580	1445	76	80	1 ^{er} janvier 1856.	30 sept. 1859.	3 8	Id.	235	.
50	1700	1446	67	76	1 ^{er} février 1851.	31 janvier 1860.	9 0	Id.	3,520	Veuve.
51	08	1447	56	71	1 ^{er} mai 1845.	30 avril 1860.	15 0	Id.	544	.
52	2403	1449	54	59	1 ^{er} juin 1855.	Id.	4 11	Id.	537	Veuve.
53	125	1450	61	75	1 ^{er} mai 1845.	31 mars 1859.	15 11	Id.	810	Id.
54	1764	1455	54	45	1 ^{er} juin 1851.	30 juin 1860.	9 1	Id.	175	.
55	3255	1455	65	64	1 ^{er} mars 1859	30 avril 1860.	1 2	Id.	500	.
56	1525	1456	55	64	1 ^{er} mars 1840.	31 mai 1860.	11 5	Id.	669	.
57	2195	1457	59	65	1 ^{er} mars 1854.	30 avril 1860.	6 2	Id.	665	.
58	3150	1458	68	70	1 ^{er} juillet 1858.	Id.	1 10	Id.	2,225	Veuve.
59	1867	1459	58	66	1 ^{er} mars 1852.	30 juin 1860.	8 4	Id.	476	Id.
60	3546	1461	74	74	1 ^{er} juin 1860.	Id.	0 1	Id.	855	.
61	3552	1462	70	70	1 ^{er} juillet 1860.	31 juillet 1860.	0 1	Id.	227	Veuve.
62	503	1465	61	76	1 ^{er} août 1848.	Id.	12 0	Id.	1,520	Id.
63	2510	1464	58	64	1 ^{er} août 1854.	Id.	6 0	Id.	1,168	Id.
64	542	1465	58	69	1 ^{er} nov. 1848.	31 mars 1860.	11 3	Id.	686	Id.
65	3362	1466	58	58	1 ^{er} sept. 1859.	31 janvier 1860.	0 5	Id.	316	Id.
66	2814	1467	72	74	1 ^{er} février 1857.	31 août 1858.	1 7	Id.	553	Id.
67	1808	1469	55	64	1 ^{er} nov. 1851.	30 juin 1860.	8 3	Id.	576	Id.
68	1886	1471	64	72	1 ^{er} mai 1852.	30 avril 1860.	8 0	Id.	775	Id.
69	2241	1474	65	71	1 ^{er} mars 1854.	30 juin 1860.	6 4	Id.	1,700	.
70	2282	1475	60	66	1 ^{er} juin 1854.	Id.	6 1	Id.	760	.
71	2261	1476	66	72	1 ^{er} avril 1854.	31 oct. 1859.	5 7	Id.	733	Veuve.
									85,353	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES.

N. OMBRE.	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires.		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	du registre des pensions.	du registre des extinctions.	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.	REPART.	85,535	
72	2195	1477	60	66	1 ^{er} mars 1854.	31 juillet 1860.	6 5	Décès.	1,022	Orphelin.
75	3115	1478	47	40	1 ^{er} juillet 1858.	Id.	2 1	Id.	511	"
74	5408	1480	64	64	1 ^{er} mars 1860.	Id.	" 5	Id.	1,716	Veuve.
75	5288	1481	68	69	1 ^{er} mai 1859.	30 juin 1860.	1 2	Id.	175	"
76	5250	1485	58	59	1 ^{er} mars 1859.	31 juillet 1860.	1 5	Id.	967	Veuve.
77	5569	1484	61	61	1 ^{er} août 1860.	31 août 1860.	" 1	Id.	780	Orphelin.
78	5090	1487	55	55	1 ^{er} juin 1858.	Id.	2 5	Id.	654	Veuve
79	3528	1489	75	75	1 ^{er} mai 1860.	Id.	" 4	Id.	1,755	"
80	111	1490	70	85	18 juin 1845.	30 sept. 1860.	15 5	Id.	1,017	"
81	2203	1495	59	66	1 ^{er} avril 1854.	Id.	6 7	Id.	735	Veuve.
82	1526	1494	57	68	1 ^{er} janvier 1850.	31 août 1860.	10 8	Id.	511	Id.
85	528	1495	68	82	1 ^{er} mars 1847.	30 sept. 1860.	13 7	Id.	5,207	Id.
84	5240	1497	41	45	1 ^{er} mars 1850.	Id.	1 7	Id.	518	"
85	5595	1498	64	65	1 ^{er} déc. 1859.	Id.	" 10	Id.	1,100	"
86	114	1502	64	70	1 ^{er} août 1845.	31 oct. 1860.	15 5	Id.	2,505	"
87	560	1505	64	76	1 ^{er} juin 1848.	Id.	12 5	Id.	222	"
88	2816	1507	55	57	1 ^{er} mars 1857.	Id.	5 8	Id.	577	"
89	2248	1510	57	65	1 ^{er} avril 1854.	31 mai 1860.	6 2	Id.	715	Veuve.
90	5403	1512	61	62	1 ^{er} déc. 1859.	30 sept. 1860.	" 10	Id.	948	Id.
91	2558	1515	67	72	1 ^{er} déc. 1855.	31 août 1860.	4 9	Id.	1,285	Id.
92	1747	1514	55	45	1 ^{er} juin 1851.	30 nov. 1860.	9 6	Rentré en activité de service.	255	"
95	582	1515	67	80	1 ^{er} août 1847.	Id.	15 4	Décès.	1,170	"
Montant des extinctions constatées en 1860, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844. ci fr.									104,942	
Il faut y ajouter les extinctions constatées, également en 1860, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élevant à									57,727	
TOTAL des extinctions en 1860. fr.									142,669	

Au 1^{er} janvier 1861, les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des Finances, étaient de 1,520,270
 Les pensions à accorder en 1861 (non compris le 1^{er} terme), sont évaluées à 115,000
 Et les extinctions, en prenant pour base les années 1859 et 1860, à 130,000

15,000

Il en résulte que les pensions à servir au 1^{er} janvier 1862 seront de 1,514,270

On présume que les pensions nouvelles pour 1862 (non compris le crédit de 17,500 francs alloué pour le 1^{er} terme), atteindront 125,000

Et les extinctions 150,000

5,000

De sorte que les pensions à servir en 1862 comporteront une somme de 1,500,270

Soit en chiffres ronds fr. 1,510,000